



COMPTE RENDU CTE DU 29 octobre 2015

1 - Directoire du 6 octobre

Quelques informations :

- Présentation par le Pr GUIU du projet de renouvellement de la salle de radiologie interventionnelle du département d'imagerie médicale de St Eloi
- Point sur le centre de référence des troubles du langage
- Présentation par le Docteur MORQUIN des enjeux actuels du système d'information notamment clinique
- Point sur la salle Hybride du département d'Imagerie et de Chirurgie Thoracique d'ADV
- Robot DA VINCI : point d'actualité
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public : mise en conformité du CHRU de Montpellier au regard des personnes handicapés
- Schéma Directeur : point du rapatriement de Bellevue sur Balmès. Etat de la réflexion. Réalisation prévue d'ici trois ans
- Révision des effectifs Hospitalo-universitaires pour 2016

2 - Bilan à 6 mois de l'organisation de l'UCAP (Unité Court Séjour Pour Adolescents en psychiatrie) - pour consultation

Ouverture d'un seul lit de post-urgence adolescent afin d'éviter les hospitalisations d'urgence des adolescents dans des structures pour adultes. A terme il est prévu 5 lits et une chambre d'isolement.

La CGT a fait remarquer que le projet est loin d'être finalisé et que de fait la question du bilan était prématurée. Lors de notre rencontre avec les agents de ce secteur il nous est remonté une interrogation sur le devenir de ce service (personnels et patients) pendant la durée des travaux. Le ratio soignants/soignés est insuffisant d'autant plus en début et fin de journée. Trop d'inconnues subsistent et aucune réponse ne nous a été apportée en instance. Nous avons demandé que ce point soit uniquement présenté pour information. Notre demande a été entendue.

3 - Bilan du fonctionnement et de l'activité du bloc opératoire de Lapeyronie - pour consultation

Présentation d'un dossier mettant en évidence un certain nombre de travaux toujours en cours (relations entre professionnels, formations, l'activité du robot). De même les effectifs ne sont toujours pas en rapport avec l'activité.

Pour notre organisation syndicale, le dossier présenté comme bilan mettait essentiellement en avant l'organisation paramédicale alors que cette dernière n'a jamais fait l'objet d'une réelle consultation en CTE. Nous avons demandé de déqualifier ce point en le passant pour information. Devant le refus de l'administration nous n'avons donc pas participé au vote

Vote : **CGT pas de participation**, autres organisations syndicales : abstention

4 - Bilan à 6 mois de la nouvelle organisation du bloc obstétrical - Pour consultation

Mise aux normes des effectifs Sages-femmes en rapport avec le décret de 1998 (!). Mise en place d'une SF en 7 h 30 7j/7 pour répondre à l'activité programmée. Cette nouvelle organisation améliore fortement la sécurité des SF et permet plus de disponibilité auprès des patientes. La qualité de la prise en charge au bloc opératoire s'est elle aussi beaucoup améliorée.

En ce qui concerne les AS l'ajustement des effectifs permet une meilleure réactivité pour l'accueil des urgences obstétricales tout en notant qu'un personnel dédié serait préférable. Ces personnels sont très satisfaits car cette nouvelle organisation leur permet de s'impliquer davantage auprès des patientes et de leurs conjoints. Une organisation a été trouvée avec l'équipe du bio-nettoyage afin de limiter l'attente des patientes après leur accouchement.

Vote : Pour unanimité

5 - Bilan Social 2014 - pour consultation

Bilan annuel en rapport avec tout ce qui concerne les personnels médicaux et non-médicaux (effectifs, recrutement, absences, quotité temps travail, formation, coûts, pyramide est âges...). Ce bilan sert notamment à construire le projet social.

A noter :

- Les accidents du travail sont en augmentation, les arrêts maladie sont plutôt stables mais de durées plus longues
- Le taux d'absentéisme est en augmentation alors que les effectifs sont en nette diminution (6,47 en 2012 pour 8248 ETP, 6,57 en 2013 pour 8153 ETP, 6,93 en 2014 pour 8063 ETP)
- Heures supplémentaires pour le personnel NM : 2012 : 187 167 heures, 2014 : 216 135 heures

- Nombre moyen d'heures supplémentaires par agent : 2012 : 18,73, 2013 : 20,96, 2014 : 24,5. **Nous émettons de sérieuses réserves sur ces chiffres qui ne concernent que les heures « VALIDEES ».**
- Le montant des heures supplémentaires rémunérées au titre notamment de la bourse aux heures supplémentaires a augmenté de 36,23 % (le nombre d'heures 2014 ne nous a pas été communiqué)

Notre organisation syndicale considère que ce bilan ne peut être dissocié du PGFP (plan global de financement pluriannuel) qui repose essentiellement sur le PMES (Plan Médico-Economique Stratégique) qui a vocation à poursuivre l'objectif du contrat Performance à savoir réduire la masse salariale.

Vote : **CGT : abstention** + CNI, autres OS : pour

6 - CLACT (Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail) - Pour consultation

Tous les projets présentés sont en rapport avec l'amélioration matérielle des conditions de travail, axés plus particulièrement sur la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Vote: **pour à l'unanimité**

7 - Oncologie et Hématologie (UF 2089) : bilan à 18 mois pour les IDE et les AS - pour consultation

Vote : **CGT Abstention** + CNI, Autres OS : pour

8 - Hématologie hospitalisation conventionnelle : bilan à 18 mois pour les IDE et les AS - pour consultation

Me ESTRIC a fait savoir qu'elle allait regarder de près les débordements horaires non pris en compte dans ce service.

Le CGT a demandé un RDV depuis un moment avec le DRH et La Directrice des soins afin d'alléger la charge logistique dans ce secteur. Nous sommes en attente d'une réponse.

Vote : **CGT Abstention** + CNI, Autres OS : pour

9 - Plan global de financement pluriannuel - pour consultation

Selon notre DG : pour que l'établissement soit plus performant et puisse répondre au mieux au flux des patients il **devra réduire les effectifs tout en augmentant leur qualification quelle que soit la catégorie de personnel. Il semble difficile dans ce cas d'obtenir une baisse des charges de personnel, alors que paradoxalement celle-ci est largement prévue dans le projet de loi de santé.**

En outre, parmi les pistes d'économie sur les charges de personnel annoncées par notre Direction, figurent le développement de la chirurgie ambulatoire, l'impact en 2016 des gels de postes de 2015 et l'ouverture du site unique de biologie qui engendrera immédiatement de nouveaux gels de postes...

Vote : **CGT** : abstention + CNI, autres OS : pour

10 - EPRD 2015 : pour information

Présentation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour cette année.

La grande inconnue reste la valorisation des actes par la SS qui sera connue au début du printemps prochain.

L'objectif est d'être à l'équilibre fin 2015 ce qui pour l'heure n'est pas le cas (3,2 millions de déficit actuel).

Pour mémoire : depuis la Loi HPST l'EPRD n'est présenté que pour information ce qui ampute largement le débat en instances sur ce sujet.

11 - Indemnité Départ Volontaire - pour information

Petit bilan demandé par notre syndicat.

2013 : 7 agents ont bénéficié de cette IDV, 2014 : 10

2015 : 40 demandes, 22 finalisées et pour le moment 1 seul dossier validé par l'ARS.

Les 18 dossiers restant sont en cours d'étude.

Il est à noter que certains dossiers validés par l'établissement ne le sont pas par la tutelle.

12 - Travail en 12 heures : présentation des conclusions du groupe de travail national - pour information

L'étude a démontré que le travail en 12 heures (qui rappelons-le est dérogatoire et doit répondre à certains critères) a un impact certain sur la santé et la sécurité des personnels et des patients. L'étude nationale montre que ce temps de travail concerne 10,55 % des effectifs de la FPH. Dans notre établissement 17 % des agents travaillent en 12 heures.

Il est observé que dans de nombreux cas, le passage en 12 heures obéit à une demande des agents eux-mêmes.

On peut relever que l'impact sur le psychique et le physique, le travail, la vie sociale sont aussi bien positifs que négatifs. L'étude relève notamment : **« les effets des 2 x 12 h sur les individus et le travail ne sont pas tranchés et ne peuvent pas l'être tant que le contenu du travail ne sera investigué et mis en lien avec les horaires et la durée des postes. Ainsi, les réponses ne peuvent être que contextualisées et locales »** (B. Barthe, 2009).

Sur le sommeil et les effets somatiques il est mis en évidence que les effets sont délétères.